

## **Règlement Officiel de la Course-Saint-Cheffoise**

**Article 1 : Description de l'Événement** La Course-Saint-Cheffoise est une manifestation sportive qui met en avant la beauté naturelle de Saint-Chef à travers trois parcours de course à pied, conçus pour tous les niveaux de compétences. L'événement vise à promouvoir le sport, la santé et le respect de l'environnement.

**Article 2 : Date, Lieu et Horaires** L'événement se déroulera au Parking du Marchil, 38890 Saint-Chef. Le départ sera donné à 09h00 pour chaque parcours, le jour de l'événement, avec une limite de temps de 3 heures pour compléter le parcours.

**Article 3 : Conditions de Participation** La participation est ouverte à toute personne âgée de 18 ans et plus. Les participants doivent présenter un certificat médical ou un certificat PPS attestant de leur aptitude à la course à pied, datant de moins de 3 mois avant la date de l'événement.

**Article 4 : Inscriptions** Les inscriptions se font en ligne sur le site [www.course-saint-cheffoise.fr](http://www.course-saint-cheffoise.fr) ou sur place jusqu'à 08h45 le jour de l'événement. Les frais d'inscription sont fixés à [montant], non remboursables, sauf en cas d'annulation de l'événement par les organisateurs.

**Article 5 : Sécurité** Des mesures strictes de sécurité seront appliquées, incluant le contrôle de la circulation, la présence de personnel de sécurité et de bénévoles identifiés par des chasubles, ainsi que des points de premiers secours tout au long du parcours.

**Article 6 : Parcours** Chaque parcours sera clairement balisé et sécurisé. Les participants doivent suivre le balisage et les instructions des bénévoles. Sortir du parcours désigné entraînera une disqualification.

**Article 7 : Équipement** Il est recommandé de porter des chaussures et des vêtements adaptés à la course en nature. L'utilisation de bâtons de marche est autorisée uniquement pour le parcours de 24 km.

**Article 8 : Ravitaillement et Hydratation** Des points de ravitaillement seront disposés à des intervalles réguliers, offrant de l'eau et des encas énergétiques. Les participants doivent gérer leur propre hydratation et nutrition en dehors de ces points.

**Article 9 : Respect de l'Environnement** Les participants s'engagent à ne laisser aucun déchet sur les parcours. Des poubelles seront disponibles aux points de ravitaillement et à l'arrivée.

**Article 10 : Récompenses** Des trophées et des prix seront remis aux trois premiers de chaque catégorie et parcours. Une cérémonie de remise des prix aura lieu à l'issue de la course.

**Article 11 : Droits à l'Image** Les participants consentent à l'utilisation de leur image dans le cadre de la promotion de l'événement, sans rémunération.

**Article 12 : Responsabilités** Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dommage matériel ne résultant pas de leur négligence. Les participants sont responsables de leur propre sécurité et de celle des autres.

**Article 13 : Modifications et Annulations** Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours, les horaires ou d'annuler l'événement pour des raisons de sécurité ou des conditions météorologiques défavorables. En cas d'annulation, les frais d'inscription pourront être remboursés.

**Article 14 : Acceptation du Règlement** La participation à la Course-Saint-Cheffoise implique l'acceptation sans réserve de ce règlement dans son intégralité.

